

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-222 PATRIMOINE

Demandes d'autorisations d'urbanisme

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET
donne lecture du rapport suivant

PATRIMOINE – Demandes d'autorisations d'urbanisme

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil de communauté en date du 24 avril 2014, relative aux délégations d'attributions au Bureau de la métropole, pour solliciter une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la métropole, le Président doit au préalable être expressément autorisé par le Bureau de la métropole. Aussi, une liste d'opérations relatives aux travaux à effectuer sur les bâtiments appartenant à Brest métropole est soumise en annexe.

Cette liste, établie en fonction de l'avancement des études, permettra dès lors de solliciter une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, permis de démolir).

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer au nom de Brest métropole, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des travaux dans les bâtiments métropolitains, énoncés dans la liste jointe.

Avis commissions :

Avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Ressources Humaines : FAVORABLE A
L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE